

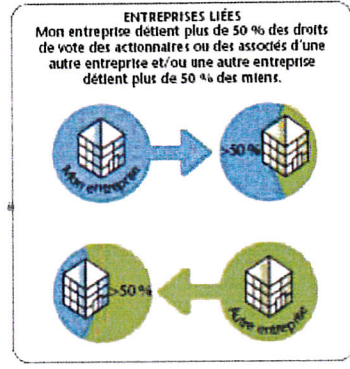
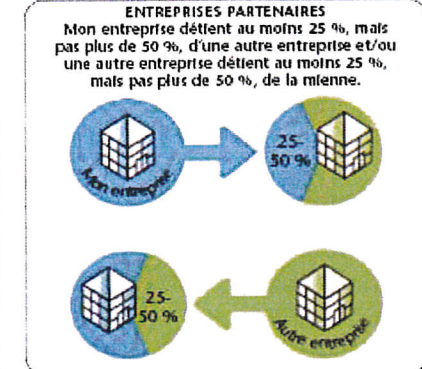
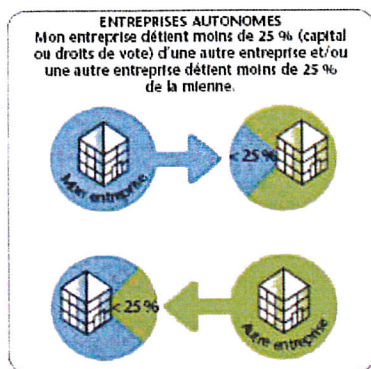
**ANNEXE 2 : TYPOLOGIE DES ENTREPRISES  
(Y COMPRIS SECTEUR COOPÉRATIF)**

- ✦ **PME** : effectif < 250 emplois ET [ CA < 50 M€ OU total bilan < 43 M€]
- ✦ **Entreprises de taille intermédiaire** : effectif < 750 emplois OU CA < 200 M€
- ✦ **Grandes entreprises** : effectif > 750 emplois ET CA > 200 M€

Ces données s'entendent **consolidées avec les éventuelles entreprises partenaires ou liées**, selon les modalités définies dans l'annexe 1 du règlement général d'exemption par catégorie n° 800/2008 du 6 août 2008.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:214:0003:0047:FR:PDF>

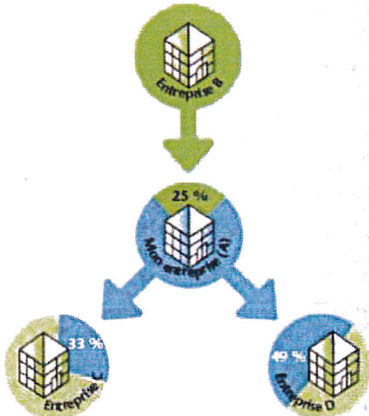
**LES 3 TYPES DE RELATIONS ENTRE ENTREPRISES  
CONDUISANT A DES METHODES DE CONSOLIDATION DIFFERENTES**



**EXEMPLE DE CONSOLIDATION DES DONNEES D' ENTREPRISES PARTENAIRES**

Mon entreprise A détient 33 % de C et 49 % de D, tandis que B possède une participation de 25 % dans mon entreprise. Pour calculer mes effectifs et mes données financières, j'ajoute les pourcentages pertinents des données de B, C et D à mes données totales.

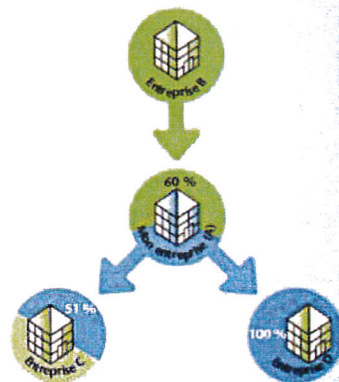
MON TOTAL = 100 % de A + 25 % de B + 33 % de C + 49 % de D.



**EXEMPLE DE CONSOLIDATION DES DONNEES D' ENTREPRISES LIÉES**

Mon entreprise A détient 51 % de C et 100 % de D, tandis que B possède une participation de 60 % dans mon entreprise. Puisque la participation est supérieure à 50 % dans tous les cas, j'inclus 100 % des données de chacune des autres entreprises concernées pour calculer mes effectifs et mes données financières.

MON TOTAL = 100 % de A + 100 % de B + 100 % de C + 100 % de D.



Si vous n'établissez pas de comptes consolidés et si l'entreprise à laquelle vous êtes liée est aussi liée en chaîne à d'autres entreprises, vous devez ajouter 100 % des données de toutes ces entreprises liées aux vôtres.

Les comptes consolidés du groupe peuvent être également considérés.